

NO 8 SEANCE DU CONSEIL GENERAL

Convocation

Jeudi 14 septembre 2017

à 20 heures



à l'Aula du Nouveau Bâtiment Administratif

Ordre du jour:

1. Appel
2. Procès-verbal no 7
3. Crédit d'engagement de CHF 40'000 pour une réfection "légère" du parking sud du Bourg
Arrêté 1355
4. Crédit d'engagement de CHF 36'000 pour l'acquisition et le remplacement de décorations de Noël
Arrêté 1356
5. Crédit d'engagement de CHF 130'000 pour divers travaux de réfection au Centre scolaire et sportif des Deux Thielles
Arrêté 1357
6. Crédit d'engagement de CHF 80'000 pour l'assainissement des installations d'éclairage public de l'Allée du 700^e
Arrêté 1358
7. Divers

Conseil communal

Etablissements publics - Permission tardive 1 heure

Délai référendaire: Mercredi 1^{er} novembre 2017

No 7 Séance du Conseil général du jeudi 22 juin 2017 à 19 h 00 à l'Hôtel de Ville
--

Ordre du jour:

1. Appel
2. Procès-verbal no 6
3. a) Nomination d'un membre auprès de la commission de salubrité et de l'environnement en remplacement de Mme Françoise Ruiz
b) Nomination d'un membre auprès de la commission d'urbanisme et de police des constructions en remplacement de M. Marcel Matthey
4. Comptes 2016 et rapport de la Commission financière et de gestion
5. a) Nomination du Bureau du Conseil général
b) Nomination de la Commission financière et de gestion
6. Demande d'augmentation de la dotation du personnel pour le service de l'accueil citoyen à l'administration communale
Arrêté 1352
7. Crédit d'engagement de CHF 186'000 pour la transformation et la rénovation des WC publics du nord du Bourg, immeuble Chipot
Arrêté 1353
8. Demande d'augmentation de la dotation du personnel et création d'un deuxième poste d'agent de sécurité publique à 100%
Arrêté 1354
9. Rapport en réponse à la motion intitulée "pour un calcul précis du taux d'imposition de notre commune pour les prochaines années"
10. Avenir du Centre d'animation et de prévention (Le CAP) – Rapport oral du groupe de travail
11. Divers

Une minute de séance est observée en mémoire de M. Marcel Matthey, président de la commission de l'urbanisme, récemment décédé.

1. Appel

Présents : Mmes et MM. Amico Guyomarch Anne, Battistella Steve, Boillat Gilles, Bottinelli Maura, Bovet Stephan, Bürli Gilliane, Caillet Cédric, Chabloz Alexandre, Cuendet Denis, Devenoges Jacques, Fauro Massimo, Frier Ryser Claire-Anne, Frochaux Sylvie, Froelicher Thomas, Ghizzo Avio, Gremaud Cédric, Gross Marie-Claude, Jacot Michael, Jakob Yves, Jaquier Thierry, Jeanneret Jean-Marc, Juan Marc, Kohler Cindy, Linder Thierry, Mallet Gregory, Muriset Christian, Pauchard Gisèle, Pin André, Savoy Jacques, Schouller Nadine, Senn Jean-Philippe, Stooss Philippe, Toedtli Jean-François, Voirol Christophe, Wenger Bernhard, Wenger Patricia.

Excusés : Mmes et MM. Hofs Peter, Linder Pascal, St-Louis Sylvie.

36 conseillers généraux présents, majorité à 19.

Arrivés en cours de séance : M. Hasler Reynald, Mme Nicole Angelrath.

Conseil communal

Présents : MM. De Marcellis Pierre, Egger Jean-Claude (arrivé en cours de séance), Matthey Frédéric, Perret-Gentil Roland, Spring Roland.

Bureau du Conseil général:

Président:	M. Jean-Marc Jeanneret	PLR
Secrétaire-adjoint :	M. Michael Jacot	PLR
Questeurs:	Mme Patricia Wenger	UDC
	M. Jacques Devenoges	PSL

2. Procès-verbal no 6

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

3. a) Nomination d'un membre auprès de la commission de salubrité et de l'environnement en remplacement de Mme Françoise Ruiz b) Nomination d'un membre auprès de la commission d'urbanisme et de police des constructions en remplacement de M. Marcel Matthey

- a) Le parti socialiste présente Mme Liselotte Jaccard, élue par acclamation.
- b) Le parti du Canette présente Mme Sylvie Frochoux, élue par acclamation.

Arrivée de M. Reynald Hasler. Le nombre de conseillers généraux passe à 37, la majorité reste à 19.

4. Comptes 2016 et rapport de la Commission financière et de gestion

En préambule, M. Roland Spring, directeur des finances, rappelle que le budget 2016 prévoyait un bénéfice de CHF 120'500 avec 3 points d'impôts en plus. Lors du Conseil général de décembre 2015, le Conseil communal avait annoncé que la bascule d'impôts entre les communes et l'Etat était repoussée.

Les rentrées fiscales estimées des personnes physiques se sont avérées justes. De plus, des rentrées extraordinaires ainsi que l'amnistie fiscale ont encore amélioré le résultat 2016.

Après avoir créé une réserve conjoncturelle de CHF 1'100'000, l'année 2016 se boucle avec un bénéfice de plus de CHF 458'000.

Les charges ont été parfaitement contrôlées. Les mesures prises concernant les comptes autoporteurs continuent de déployer leurs effets. Seule la taxe déchets ménages est encore négative pour un peu plus de CHF 20'000. Le Conseil d'Etat, venant d'accepter le budget 2017, demande d'adapter la taxe précitée.

M. Spring pourrait résumer l'année 2016 comme excellente au Landeron. Mais, malheureusement, ce n'est pas le cas du Canton qui ne cesse de transférer des charges sur les communes, à savoir 25 mio de charges pérennes déjà en partie à partir de 2018.

Le référendum contre le report de l'harmonisation des impôts a abouti. L'enjeu pour Le Landeron représente annuellement CHF 473'000. Il s'agira de se mobiliser et d'aller voter le 24 septembre prochain.

En résumé, les finances communales sont saines mais le Conseil communal ne sait pas ce qu'il va advenir du report de charges du Canton sur les communes et du vote sur le référendum. Plusieurs communes devront augmenter leurs impôts, ce qui aura également une répercussion sur la péréquation.

Pour terminer sur une note optimiste, M. Spring rappelle que les comptes bouclent pour la sixième fois depuis 2010 avec un bénéfice et au nom du Conseil communal demande l'acceptation de ceux-ci.

M. Michael Jacot, pour la CFG, rapporte que la commission s'est réunie à 2 reprises pour éprouver et détailler les comptes 2016. Il remercie l'administration et en particulier M. Christian Persoz pour ses explications claires et précises ainsi que M. Spring, responsable du dicastère des finances.

Le Conseil communal gère bien le budget en maîtrisant de façon optimale les coûts. La commission a constaté que sur les 17 crédits d'investissement réalisés en 2016, le budget a

été respecté pour dix d'entre eux et que le dépassement pour les sept autres était en moyenne de 6.2 %.

La CFG souligne le bien-fondé de la réserve conjoncturelle de CHF 1'100'00 pour couvrir les probables futurs reports de charges. Elle ne manquera pas de suivre les frais en augmentation dus à l'externalisation de certains services auprès d'Eli10.

Pour ce qui est de la dette assez conséquente, les éléments restent toujours les mêmes à propos de certaines d'entre elles, complètement à charge de la commune, mais dont une partie devrait être partagée avec les autres communes partenaires. Malgré tout et suite à l'audit de BDO, l'Exécutif souhaite stabiliser au mieux les taux d'intérêts sur le long terme. La bonne nouvelle est que le taux moyen des emprunts est en baisse en 2016 et même plus bas que celui du Canton. A l'unanimité, la CFG propose donc d'accepter les comptes mettant en lumière un bénéfice de CHF 458'794.

M. Bernhard Wenger rapporte que le groupe UDC a étudié les comptes dans leur globalité. Pour les points insatisfaisants, il cite :

"012.300.00 Conseil communal, Honoraires et vacations" : augmentation liée aux rétributions particulières concernant les dossiers communaux d'une grande importance, où l'on remet la même compresse que l'année précédente ! Hasard ou manière de procéder identique ? Le Conseil communal commence à coûter cher, toujours plus, mais où le bât blesse vraiment ce sont les facturations dans les mains d'Eli10 qui sont alarmantes car surfaites, partout des augmentations. M. Wenger n'ira pas dans les détails.

Le Conseil communal et le président du Conseil d'administration en particulier doivent se remettre en question. L'UDC, un parti de droite, n'accepte pas que l'on facture à la population des prix exagérés, pour dans un 2^{ème} temps, partager des dividendes et se faire passer pour de brillants économistes.

L'UDC se pose toutefois beaucoup de questions sur l'approche de l'Exécutif, des dépenses et investissements obligatoires du futur.

Le groupe constate que les dépenses sont fragilisées par les investissements au niveau des futurs travaux à hauteur d'env. 17 millions pour la protection des dangers naturels et des crues. L'endettement de la Commune est trop important, souvent relevé par l'Etat de Neuchâtel et toujours relativisé par le Conseil communal.

De l'avis de l'UDC, l'audit ne rend pas assez attentive notre commune de beaucoup d'incertitudes et met ainsi un accent négatif sur l'impact des futurs charges qui pourraient se présenter soient-elles imprévues ou dues à un report de charges. L'audit met toutefois aussi, le doigt sur la manière de fonctionner par une politique du voir venir.

Le groupe UDC acceptera les comptes et remercie l'administration ainsi que le Conseil communal pour le travail accompli.

Le PLR, par Mme Nadine Schouller, soulève un premier point. Alors que dans les comptes 2016, page 5a, N° 113.441.00, il est noté que le 50% des amendes est encaissé et l'autre 50% est conservé par l'Etat, pour un montant CHF 14'605. En page 8.4 du cahier du Conseil général, il est mentionné que pour les amendes, le 75% du montant est restitué à la Commune. Le montant de CHF 14'605 ne change pas. Mme Schouller demande de contrôler ces informations.

Deuxièmement, le PLR aurait aimé recevoir le tableau du suivi des investissements, même si l'arrêté n'a pas encore été sanctionné. Il espère pouvoir le consulter lors du prochain Conseil général. Le PLR accepte les comptes à l'unanimité.

Pas d'intervention individuelle.

M. Frédéric Matthey répond au groupe UDC qu'il n'accepte pas que de fausses informations soient transmises par un groupe. Il regrette ces propos car ces personnes ne connaissent pas le dossier. Le contrat d'Eli10 est le même. Les coûts augmentent car le nombre de

compteurs augmente. M. Matthey demande à ce que les personnes vérifient leurs informations avant de les publier.

Le président, M. Jean-Marc Jeanneret, passe les comptes en revue.

M. Jacques Savoy, page 32, "attribution à la réserve d'eau 263'000". Il estime que les tarifs pratiqués actuellement sont trop élevés et qu'il faudrait revoir à la baisse la taxe de base.

M. Frédéric Matthey explique que le Conseil communal est conscient que cette contribution est importante. Toutefois, il ne faut pas oublier que de gros travaux d'infrastructures vont avoir lieu bientôt. D'autre part, même si la commune de La Tène a refusé le projet CEN, celui-ci ne sera pas abandonné. Avec les chaleurs actuelles, il est vraisemblable qu'un avis officiel sera diffusé demandant à la population d'économiser l'eau. En ce moment, la Commune produit 1100 m³ d'eau, alors qu'elle a en besoin de 1300. C'est donc un investissement d'environ 6,5 mio à court terme auquel il va falloir répondre.

Il n'y a pas de question concernant les comptes du C2T.

Les comptes sont acceptés par 36 voix, soit à l'unanimité.

5. a) Nomination du Bureau du Conseil général b) Nomination de la Commission financière et de gestion

a) Nomination du bureau du Conseil général :

Sont élus tacitement :

Présidente:	Mme Gilliane Bürli, PSL
1 ^{ère} vice-président:	M. Yves Jakob, UDC
2 ^{ème} vice-président:	M. Cédric Caillet, Canette
Secrétaire:	M. Michael Jacot, PLR
Secrétaire-adjoint:	M. Marc Fernand Juan, PSL
Questeur 1:	M. Thierry Linder, Canette
Questeur 2:	M. Stephan Bovet, UDC

b) Nomination de la Commission financière et de gestion :

Sont élus tacitement :

M. Steve Battistella	Canette
M. Gilles Boillat	Canette
Mme Maura Bottinelli	PSL
Mme Gilliane Bürli	PSL
M. Bernhard Wenger	UDC
Mme Nadine Schouller	PLR
M. Michael Jacot	PLR

Le président, M. Jean-Marc Jeanneret, clôt son année de présidence en la qualifiant de constructive, positive et se réjouit de retrouver les rangs.

Suspension de séance de 10 minutes.

La nouvelle présidente, Mme Gilliane Bürli, reprend le cours de la séance et souhaite se présenter en quelques mots: *"Enfant du pays de Neuchâtel, je suis née il y a un peu plus de 60 ans dans le Val-de-Ruz, plus précisément à Cernier. Presque une pure neuchâteloise, puisque trois de mes grands-parents sont originaires du canton, les Debély de Cernier, les Matile de la Sagne et les Coulet de Savagnier. Seul mon grand-père maternel venait de Coldrerio, un charmant village tessinois près de Chiasso. Ce mélange m'aurait-il donné ce petit accent suisse-allemand que certains me trouvent ? Je ne le pense pas; c'est probablement un bug puisque je ne parle malheureusement pas cette langue, malgré cinq ans d'activités professionnelles à Grenchen.*

Après avoir vécu la moitié de ma vie au Val-de-Ruz, je suis descendue vivre au bord du lac de Biemme, au Landeron. Mariée en 1987 dans cette magnifique bâtisse par l'officier d'état civil M. Muriset, dont c'était la dernière célébration. Devenue maman quelques mois après d'un garçon puis d'une fille, ils sont maintenant deux adultes faisant leur vie sous d'autres cieux. Pour ma plus grande joie, depuis ce début d'année je suis grand-maman d'un petit Martin.

Au pays des loups et de la neige, les enfants de la contrée se devaient d'apprendre à skier dès leur plus jeune âge. Pas le choix donc. Quelle que soit la météo, tous les mercredis après-midi on montait à Tête-de-Ran parce que "lorsqu'on s'engage dans une activité on le fait à fond" disaient les parents à cette époque. Mais les temps ont changé. Une génération plus tard, lorsqu'on a voulu faire faire de la voile à notre progéniture ce fût sans succès. Nos enfants ont choisi le judo pour l'un et la musique pour l'autre. La voile est donc restée le hobby des parents !

On pense différemment aujourd'hui, le plus important est de faire une activité et surtout de l'aimer. Comme vous pouvez l'entendre, je ne suis pas enfant du Landeron, ni mon mari d'ailleurs, mais je vis depuis plus de 30 ans dans ce beau village au bord de ce magnifique lac et je ne pense plus remonter dans les sapins, même si je ne renie aucunement mes origines.

Passons maintenant aux choses sérieuses et reprenons le cours de notre conseil général pour lequel je vais m'efforcer de remplir cette tâche au plus près de ma conscience et du mieux possible".

Arrivée de Mme Nicole Angelrath. 38 membres présents, majorité à 20.

6. Demande d'augmentation de la dotation du personnel pour le service de l'accueil citoyen à l'administration communale **Arrêté 1352**

M. Frédéric Matthey, directeur de l'administration, indique qu'il ne va pas faire une longue présentation, le débat ayant déjà partiellement eu lieu lors de la dernière séance. Il avait été demandé des informations concernant l'audit avant de prendre toute décision. Entretemps, ces informations ont été présentées au Conseil général. Dès lors, le Conseil communal demande d'accepter cette augmentation raisonnable pour maintenir les horaires d'ouverture et tenir compte de la charge de travail actuelle pour une commune dynamique et un accueil citoyen qui fort apprécié.

La CFG, par M. Michael Jacot, reconnaît le besoin de la demande mais reste partagée sur le timing adopté par l'Exécutif. Une non-augmentation de la dotation engendrera probablement une réduction des horaires d'ouverture, mais est-ce que cela serait vraiment dommageable pour les citoyens ? Une étude simple sur les pics et la fréquentation des visites a-t-été menée ? La CFG a accepté cet arrêté à la majorité.

M. Jean-Marc Jeanneret explique que 7 conseillers généraux PLR ont lu cet arrêté et que tous sont arrivés à la même conclusion, à savoir que l'arrêté est identique à celui de la dernière séance. On parle de 2 voire 4 points d'impôts supplémentaires à charge de la Commune et même de 12 dans les arcannes politiques cantonales. Le PLR demande à l'Exécutif et au Législatif d'être prudents et de renoncer à cette augmentation de dotation et d'étudier la possibilité de réduire et d'adapter l'horaire d'ouverture des guichets.

Mme Patricia Wenger rapporte que le groupe UDC regrette que la demande d'augmentation de la dotation du personnel soit à nouveau à l'ordre du jour, 2 mois après la première demande. L'UDC a bien pris connaissance du rapport d'audit.

Les deux nouvelles collaboratrices ont besoin d'un temps d'adaptation pour gagner en efficience.

Pour ce qui est de l'accueil citoyen, le groupe UDC propose de patienter et si cela est nécessaire dans un deuxième temps, d'étudier une réduction des heures d'ouverture. Cela ne diminuera aucunement la qualité des prestations.

Différentes statistiques communales démontrent qu'il est illusoire de croire que l'on peut réduire les EPT dans l'administration lorsqu'elles ont été acquises.

Le groupe entrera en matière mais refusera l'arrêté 1352.

Pour le PSL, M. Jacques Devenoges rapporte que pour l'image la Commune, il est primordial que l'accueil citoyen reste un service de qualité à la population landeronnaise. Le PSL acceptera à l'unanimité l'arrêté.

Il n'y a pas d'intervention individuelle.

L'arrêté 1352 est accepté par 21 voix contre 15 et 1 abstention.

7. Crédit d'engagement de CHF 186'000 pour la transformation et la rénovation des WC publics du nord du Bourg, immeuble Chipot Arrêté 1353

M. Roland Spring, directeur de bâtiments, rappelle que la transformation et la rénovation des WC publics de l'immeuble Chipot figure au plan des intentions depuis quelques années. En 2017 y figurait un montant de CHF 110'000.

Suite à l'étude confiée à un bureau d'architecture et à la rentrée des devis, il a fallu constater que tant les travaux que les coûts avaient été sous-estimés, c'est pourquoi le crédit demandé est nettement plus élevé que le montant inscrit au plan des intentions.

Malgré cela, le Conseil communal est persuadé qu'il est nécessaire de rénover et de transformer ces toilettes publiques. Pour rappel, il n'y a aucun WC pour handicapés dans la vieille ville.

Des travaux conséquents devront de toute façon être entrepris; le mur sud menace de s'affaïsser. Les conduites sont en très mauvais état et souvent bouchées. Selon nos services techniques, des travaux, pour un montant de CHF 50'000 devront de toute façon être réalisés.

Afin de permettre l'assainissement de ces WC publics situés à l'entrée du Bourg, lieu touristique très fréquenté, le Conseil communal remercie d'accepter l'arrêté 1353.

La CFG, par M. Michael Jacot, souligne la nécessité d'installer des WC handicapés. Le coût est certes impressionnant mais les contraintes, de par la proximité du Bourg, doivent être respectées. Cela sera bien apprécié par les visiteurs de la vieille ville. La CFG recommande d'accepter cet arrêté.

M. Jacot profite d'avoir la parole pour conclure cette année de présidence de la CFG puisque c'est sa dernière intervention à ce poste. Le point 8 de l'ordre du jour n'a seulement été présenté par le Conseil communal qu'après la dernière séance de la CFG. Il désire remercier chaleureusement ses collègues pour leur implication, leur attitude positive et leur travail constructif tout au long de cette année. Bonne suite à ceux qui s'arrêtent là et au plaisir de continuer avec les autres et bienvenue aux nouveaux.

M. Marc Juan annonce que c'est d'une seule voix que le groupe PSL acceptera cet arrêté. C'est avec grand plaisir qu'il constate le total revirement du nouveau Conseil communal. Quant à la politique des WC publics dans le village, il est utile de rappeler son importance au vu des nombreux touristes visitant le bourg. Le groupe socialiste se réjouit d'ores et déjà des investissements suivants, en particulier de la réhabilitation des WC de la Lagune, des WC toi.toi à la plage (déjà fait) et de la cabane forestière. Quant au montant qui paraît relativement élevé à la commission financière, il faut relativiser par rapport aux nombreuses années où rien n'a jamais été entrepris.

M. Yves Jakob informe que le groupe UDC est favorable à l'aménagement de locaux sanitaires dignes de ce nom, dignes du village.

Le PLR, par M. Michael Jacot, estime que ces toilettes sont propres et bien entretenues mais se demande si l'état des finances communales permet cet investissement, car cela correspond tout de même à un point d'impôts. Le PLR reconnaît la nécessité d'avoir des WC, notamment pour les touristes qui visitent le bourg.

Le PLR refusera ce crédit d'engagement et demande de laisser les WC actuels en l'état, tout en continuant de les maintenir à un bon niveau de propreté.

Interventions individuelles :

Pour M. Jean-Marc Jeanneret, 1 point d'impôt représente beaucoup d'argent. Les toilettes sont très propres et leur fonctionnalité n'est pas à démontrer. Concernant le problème des toilettes pour handicapés, il suggère d'étudier une solution plus avantageuse dans le cadre du château. Il n'admet pas qu'il faille tout refaire à neuf et estime que le projet est déraisonnable. Ce n'est pas parce que ce projet figure au plan des intentions qu'il faut absolument dépenser cet argent. Il refusera cet arrêté trop dispendieux et ne répondant pas au besoin effectif de toilettes publiques.

M. Jacques Savoy relate qu'ayant vécu avec une personne handicapée, il s'est trouvé dans la vieille ville avec la nécessité de trouver des toilettes pour handicapés. Les WC des restaurants de l'Escarbot et du Nemours se trouvant à l'étage avec escaliers et ceux du château étant fermés, il lui a fallu retourner à son domicile. Il remercie le Conseil communal d'avoir enfin des toilettes pour handicapés avec une rampe d'une pente de 4,9 %.

Jean-Marc Jeanneret remercie le préopinant pour son intervention qui confirme qu'il est possible d'aménager à moindres frais des toilettes dans le château.

L'arrêté 1353 est accepté par 27 oui, 9 non et 1 abstention.

<p>8. Demande d'augmentation de la dotation du personnel et création d'un deuxième poste d'agent de sécurité publique à 100% Arrêté 1354</p>

M. Pierre De Marcellis, directeur de police, explique qu'à la suite de la mise en postulation du poste à 50 %, l'administration a reçu 9 dossiers dont 7 candidats n'entraient pas en compte. Seules 2 personnes ont été auditionnées mais finalement pas retenues.

Il faut se souvenir qu'il est demandé à un agent de sécurité publique de pouvoir intervenir à tout moment. Avec un agent à temps partiel, cela devient très compliqué. La seule solution possible est de pourvoir le service par un poste à temps complet mais en reprenant les commandements de payer.

La différence, au niveau financier, est peu importante entre un engagement à 50% sans les commandements de payer et un poste à 100 % avec. De plus, la coordination et l'organisation sont plus efficaces. C'est pourquoi le Conseil communal soutient l'engagement d'un deuxième ASP à temps complet.

Aucune commission ne souhaite intervenir.

M. Thomas Froelicher rapporte qu'à une forte majorité le PSL acceptera cet arrêté. Néanmoins, il ne veut pas d'un état policier et rappelle que bon sens et dialogue prévalent à la répression.

M. Jean-Marc Jeanneret rappelle ce qui s'est passé lors du dernier Conseil général où le Conseil communal a présenté une demande d'augmentation de 0.15 EPT. L'amendement Canette de proposer une augmentation à 50 % a été balayé au vote puis retiré par le groupe. Le parti ne comprend pas pourquoi le Conseil communal vient avec cette augmentation à 50 %, pourquoi cela n'a pas été fait tout de suite. Pourquoi il n'a pas pris en compte le fait que l'amendement Canette a été balayé.

Quand il est justifié qu'avec une seule annonce, neuf postulations rentrées dont deux acceptables, M. Jeanneret fait remarquer que dans certaines parties de l'industrie, il faut mettre plusieurs annonces, attendre des mois pour trouver la bonne personne. A son sens, c'est un manque de persévérance du Conseil communal de venir simplement deux mois après avec une seule annonce et dire que personne n'a été trouvé.

Lorsqu'il est dit que les commandements de payer seront repris, cet agent sera soumis aux lois de la fonction publique, notamment au niveau salarial. Au final, cela coûtera plus cher et à force de dépenser de l'argent à gauche, à droite, il faudra bien accepter un jour d'augmenter les impôts.

La sécurité, rappelle M. Stephan Bovet, a toujours été le cheval de bataille de l'UDC. C'est donc à l'unanimité que l'arrêté sera accepté.

Intervention individuelle :

M. Thierry Jaquier propose que si l'arrêté ne passe pas, il faudrait rendre les parkings gratuits afin qu'il ait moins de travail pour l'ASP.

L'arrêté 1354 est accepté par 27 oui, 7 non, 3 abstentions.

9. Rapport en réponse à la motion intitulée "pour un calcul précis du taux d'imposition de notre commune pour les prochaines années"

Le Conseil communal ne souhaite pas intervenir.

Mme Marie-Claude Gross indique que le PLR est satisfait de la réponse.

10. Avenir du Centre d'animation et de prévention (Le CAP) – Rapport oral du groupe de travail

M. Thierry Linder présente par les derniers travaux du CAP (voir annexe).

En conclusion, M. Linder espère avoir transmis le message que le CAP existe, que le CAP a du sens et que lorsqu'il reviendra en automne en séance, il pourra annoncer que cette association continuera.

11. Divers

Concernant les grands pots de fleurs, M. Jean-Marc Jeanneret demande qui est chargé de l'entretien des fleurs, pour quel coût et sur quel poste budgétaire.

Des "moloks" sont installés sur des parcelles privées à la route du Jolimont. Ces moloks sont-ils pour mettre les poubelles ? Ces dernières sont-elles prises en charge par la Commune ? Qui paye l'intervention du camion ? Est-ce que cela augmente les charges ? Est-ce déjà le type de moloks qui sera mis en place dans toute la commune et le Conseil général sera mis devant le fait accompli, car il n'y aura que ce type-là puisque deux exemplaires ont déjà été installés dans le domaine privé ?

Au carrefour vers la nouvelle Coop se trouve un "gendarme couché" à 3 seuils : le premier dans le sens "église-piscine" et en sens inverse et le deuxième sur la rue de Jolimont en direction du sud. Le troisième seuil se situe tout au sud de la rue de Jolimont de telle sorte que l'automobiliste n'est pas incité à ralentir sur la portion sud de la rue de Jolimont puisqu'il n'y a plus d'obstacle. Il est regrettable que, d'une part, on souhaite maintenir des passages-piétons et que, d'autre part on supprime un seuil garant de la sécurité, ce qui est tout à fait regrettable.

Au sujet de l'acquisition des pots de fleurs, M. Pierre De Marcellis explique que leur achat a été voté par le Conseil général. 45 pots de toutes les couleurs sont ainsi arrosés chaque jour, voire deux fois par jour. L'entreprise Voillat se charge du choix des plantes. Les coûts seront communiqués ultérieurement.

M. Frédéric Matthey complète l'information concernant les coûts liés à l'arrosage. Le Conseil général s'était prononcé sur l'acquisition et l'embellissement du village. A l'époque, dans le rapport, le Conseil communal avait indiqué qu'il y avait un coût pérenne de quelques dizaines de milliers de francs pour l'entretien. Le Conseil général avait accepté l'acquisition des pots de fleurs en toute connaissance de cause.

Concernant les moloks, il explique que lorsqu'il y a construction d'un quartier, pas juste une maison, il est recommandé d'investir dans du matériel moderne de stockage des déchets. Le promoteur l'a voulu ainsi. Il n'y a pas de coût additionnel pour la commune, cela simplifie même la vie.

Suite à des discussions au sein du PLR, Mme Anne Amico Guyomarch explique que pour répondre à une demande de citoyens du Landeron, le groupe a organisé une rencontre avec des médecins du nouveau centre médical. Cette réunion a été une réussite car réalisée dans un esprit d'ouverture très constructif.

Les médecins ont parfaitement entendu les questionnements et ceci contribuera sans doute à resserrer les liens entre le cabinet médical et les citoyens de la commune.

Les questions techniques concernant le fonctionnement du cabinet médical ont été bien entendues par les médecins: pas d'ouverture le samedi car les médecins font des gardes à Hôpital de Neuchâtel. Le service d'urgence est centralisé au numéro 0848 134 134. Concernant le problème d'occupation de la ligne téléphonique, ils en sont conscients, notamment le lundi matin. Pour ce qui est du problème de la relève des médecins désirant prendre leur retraite, aucun praticien ne veut venir s'installer dans le canton.

Par contre, il reste une question qui semble encore confuse dans l'esprit des acteurs présents et qui nécessite probablement un éclaircissement dans l'intérêt de tous.

Le PLR demande quelle est l'origine des financements, même partiels, de ce centre médical, concernant d'éventuels fonds publics? En effet, les citoyens ont le droit de savoir si des fonds publics ont été investis d'une manière ou d'une autre dans ce cabinet, et seul le Conseil communal est à même de répondre à cette question. Nombre de citoyens Landeronnais se posant cette question, il serait utile d'y répondre.

Le Conseil communal ne souhaite pas intervenir.

Pour le PSL, M. Thomas Froelicher rapporte que suite au tragique accident survenu au port de La Neuveville il y a quelques semaines, il a appris que les Autorités communales avaient fait procéder à des contrôles des installations électriques au port du Landeron. Le PSL aimerait savoir quels contrôles ont été réalisés et par qui (employés communaux ou société externe). D'autre part, toutes les installations électriques du port sont-elles équipées de disjoncteurs à courant de défaut, communément appelé FI ? Si ce n'était pas le cas, il serait vivement recommandé d'en installer. Que se passe-t-il en cas de crue du lac ? L'armoire électrique du port a déjà eu les "pieds dans l'eau". Finalement, quelle est la périodicité de ces contrôles et travaux de maintenance préventive ?

Le PSL remercie le Conseil communal de donner suite à cette interpellation.

M. Roland Perret-Gentil, directeur du port, répond que comme la population landeronnaise, l'administration et le Conseil communal ont été consternés par le drame du port de La Neuveville. Ses pensées vont tout d'abord aux familles en deuil et aux victimes. Concernant le port du Landeron, un groupe de travail a été rapidement mis sur pied qui a défini trois étapes.

Tout d'abord, au lendemain de l'accident, la société Eli10 a été mandatée pour effectuer des contrôles de l'ensemble des installations électriques. Ces contrôles visuels et d'essais des coupe-circuits ont permis de s'assurer qu'il était possible de maintenir sans risques l'alimentation électrique dans le port.

Lors de la deuxième étape, l'entreprise Sabbadini (contrôleur fédéral agréé) a été mandatée pour venir faire des contrôles plus poussés et selon les normes OIBT (Ordonnance fédérale sur les installations basse tension). Le Conseil communal a reçu le rapport d'inspection et des protocoles d'essai. Phrase extraite du courrier de l'entreprise Sabbadini : *"nous avons contrôlé les installations électriques et constaté qu'elles ne présentent pas de défauts graves. Par contre, le rapport annexé fait état d'un certain nombre de retouches liées à l'entretien ordinaire de ce bâtiment"*. De suite, il a été demandé des offres à des installateurs-électriciens de la région.

La troisième étape consistera à attribuer les travaux de réfections et de retouches.

Concernant la périodicité à futur des contrôles des installations électriques dans un port, l'OIBT ordonne des contrôles tous les 5 ans. Toutefois, le Conseil communal, envisage, en collaboration avec Eli10, d'institutionnaliser des contrôles visuels et de coupe-circuits tous les deux à trois ans si nécessaire, hors OIBT. Concernant la question des FI, tout le système électrique en est déjà équipé. Lors de crues, quelques armoires ont été noyées, le Conseil communal n'a pas encore de solution. Cependant, comme les armoires sont aussi équipées de FI, elles se déclenchent en cas de crue.

M. Froelicher indique que le parti socialiste du Landeron est pleinement satisfait de la réponse apportée.

Mme Cindy Kohler fait part de quelques soucis concernant les locations des salles du C2T. Elle comprend bien qu'avec 3 salles de gym, l'aula, le foyer, c'est parfois compliqué mais il arrive fréquemment que des salles soient louées à double. Certes, il est possible de cohabiter dans le C2T (tout dépend des sociétés). La plupart des gens ne reçoivent pas de contrats de location. Les leur faire parvenir pour contrôle lui semble indispensable. Elle se demande si la gestion des clés est envisageable par les concierges du C2T.

M. Roland Spring prend note de la question et regardera comment faire pour améliorer la situation.

M. Jacques Savoy informe que les habitants de la rue de la Croix se plaignent du trafic nettement plus important que d'habitude, dû aux travaux de la route principale. Les habitants sont étonnés par les vitesses excessives et c'est pourquoi il demande qu'un contrôle de vitesse soit effectué dans cette zone. Il est à noter que 8 voitures sur 10 prennent la rue de la Croix dès le début de la matinée.

D'autre part, les Landeronnais se posent des questions sur les factures d'Eli10. La mention "acompte" y figure alors que ce devrait être indiqué "taxe de base". Les habitants se demandent si le choix Elinova est plus favorable et ne savent pas s'ils sont bien tarifés.

M. Pierre De Marcellis répond que suite à un contrôle radar très récent, il a été constaté que sur 5000 véhicules contrôlés, 98.1 % des automobilistes roulent à moins de 30 km/h.

M. Thierry Jaquier indique que les concierges du C2T se tiennent à disposition pour la gestion des clés. Il demande en outre s'il est possible ou pas d'afficher les prix de location des différents locaux de façon permanente.

M. Michael Jacot a eu l'honneur de représenter le Législatif à l'assemblée générale d'Eli10 en date du 18 mai dernier. Il résume en quelques mots cette séance. Les participants ont été accueillis dans les nouveaux locaux rénovés d'Eli10 à Bevaix, challenge important et brillamment relevé par l'ensemble du personnel. En effet, la société a profité de ce changement pour engager d'autres chantiers, notamment organisationnel et informatique.

La société s'est bien développée en acquérant de nouveaux clients, Cornaux en système GRD et la facturation pour Le Landeron.

En 2016, le chiffre d'affaire était de 6,04 mio, en baisse de 16% par rapport à 2015. Cette baisse est due à la chute du prix de l'électricité, répercutée sur les tarifs. L'exercice se termine positivement par un bénéfice de CHF 948'000 contre CHF 997'000 un an plus tôt. Les dividendes et superdividendes ont été fixés au total à CHF 600'000. La participation landeronnaise s'élevant à 13.347 %, la Commune touchera CHF 80'082 de dividende tout comme l'année dernière.

Une provision de CHF 500'000 a été constituée en rapport à la libéralisation du marché de l'électricité et également sur l'acquisition éventuelle d'un réseau électrique en cas de vente d'un des clients, ceci par prudence sur l'avenir de façon défensive.

Tous les représentants des communes actionnaires étaient présents et ont accepté l'ensemble des sujets à l'unanimité.

La société se propose de regrouper en son sein la nouvelle taxe énergétique que les communes doivent fixer et qu'elles percevront dès 2018, de façon à optimiser son usage et les synergies possibles dans des projets intercommunaux conséquents dans les énergies renouvelables. Basés sur les ventes d'électricité de 2016, notre commune encaisserait CHF 70'000 avec une taxe 0.5% et CHF 41'000 pour la taxe minimale de 0.3%.

Cette proposition est actuellement en discussion entre les actionnaires de la société.

Pour 2017, les perspectives sont bonnes et l'entreprise continue de se développer. Le produit innovant en approvisionnement en énergie exclusivement verte, Elinova, a été accepté à 96 % par la population sur l'ensemble des clients. Eli10 entend ainsi se positionner clairement en tant qu'acteur responsable sur le marché de l'électricité.

M. Thomas Froelicher fait une interpellation en son nom propre. Depuis le passage en zone 30, le port du Landeron n'autorise plus de laisser les remorques de bateau fraîchement mis à l'eau sur les pelouses avoisinant le port. En effet, le parcage des remorques est interdit dans les zones 30.

Mais, question au Conseil communal, le port est-il vraiment une zone 30 ?

Il lui a été rétorqué que "*comme il n'y avait rien qui indiquait la fin de la zone 30 alors, de facto, c'était bien une zone 30*". Or, lorsque l'on arrive avec son véhicule à l'entrée du port, on est stoppé par une barrière. Ce n'est donc pas une zone de circulation.

Comprenant bien que derrière ce changement de paradigme se cache un intérêt d'ordre public et peut-être aussi d'ordre pécuniaire, mais nonobstant le fait de vouloir faire parquer les remorques sur les parkings payants, le plus problématique, à ses yeux, est le fait d'avoir posé un cadenas sur la barrière d'entrée du port.

Cela signifie concrètement que pour pouvoir utiliser la rampe de mise à l'eau, il faut aller chercher le garde-port pour qu'il ouvre le cadenas verrouillant la barrière.

Dès lors, lorsque le garde-port est absent, en train de manger à midi ou déjà parti le soir, la mise à l'eau est impossible ou, plus embêtant encore, il n'est pas possible de sortir son bateau de l'eau car la barrière bloque l'accès au port.

Il y a quelques temps, le Conseil communal voulait installer le WiFi au port en justifiant cette installation par l'attrait touristique généré. Dans ce cas-là, c'est tout l'inverse. On fait le blocus du port, et comme mesure anti-touristique, on peut difficilement faire mieux.

Il a lui-même été témoin de la scène cocasse d'un touriste suisse allemand souhaitant sortir son bateau de l'eau un samedi soir. Comme le garde-port n'était plus là et pas joignable par téléphone, ce dernier a contourné la capitainerie pour pouvoir récupérer son bateau et repartir.

Afin d'éviter ce genre de désagrément, ne serait-il pas possible de laisser cette barrière fermée mais sans cadenas. Si cela n'est pas souhaité, alors mettre un cadenas dont le code serait connu par les locataires du port. Si les points précédents ne sont pas souhaités, alors

placer une barrière à carte ou une chaîne avec passage payant. Mais il y a mieux comme argument touristique.

Mettre des pots de fleur partout pour montrer que le Landeron est un village accueillant, c'est bien, mais verrouiller l'un des joyaux de la commune, c'est fort regrettable.

Il remercie d'avance le Conseil communal de sa réponse afin de ne pas laisser cette situation en l'état et de permettre de rendre le port à nouveau accessible.

M. Roland Perret-Gentil, directeur du port, répond concernant les remorques qu'il est clair que depuis les changements de zones 30 et l'interdiction des remorques de parquer, il y a un problème sous-jacent. Le Conseil communal a essayé de mettre en place, depuis quelques semaines, la possibilité d'entreposer des remorques sur le court terme dans le parking privé se trouvant entre les deux parkings publics, derrière les thuyas. Pour y accéder, il faut bien évidemment contacter le garde-port.

Concernant la barrière, c'est un gros problème auquel il n'y a pas de solution qui va satisfaire tout le monde. Il y a quelques années, l'option de laisser tout le temps ouvert a conduit à beaucoup de plaintes, de dégâts et d'énervements tant du côté du garde-port que du côté des utilisateurs du port. Peut-être qu'actuellement la barrière est installée trop à droite ou de manière trop répressive. Des solutions sont encore recherchées pour les quelques week-ends où la barrière est fermée. Il faut rendre aux usagers qui n'ont pas de voiture et ou de remorque, la possibilité de se mouvoir de manière sûre.

M. Thomas Froelicher est satisfait de la réponse et remercie le Conseil communal.

M. Denis Cuendet rapporte une histoire qu'il lui est arrivé personnellement. Il est arrivé avec sa voiture plein de matériel à mettre dans le bateau. On lui a dit de prendre une brouette pour aller de la barrière jusqu'au bord de l'eau. Le garde-port était là mais ne semblait pas satisfait des nouvelles normes.

M. Jean-Marc Jeanneret remercie toutes les personnes qui œuvrent à la réalisation des différents rapports fournis avec le cahier du Conseil général: La Gazouille, le CAP, la Fondation de la piscine. Les comptes de cette dernière font froid dans le dos. M. Jeanneret ne demande pas de réponse immédiate aux questions qu'il pose, à savoir quel est le mandat des représentants des autorités politiques et quel est leur cahier des charges, quelles mesures prendra la Fondation de la piscine ces prochaines années? La situation de la piscine lui paraît préoccupante. Il demande que les représentants des autorités politiques auprès de la Fondation informent de vive voix le Conseil général lors de sa prochaine séance.

M. Frédéric Matthey corrige le chiffre d'affaires d'Eli10 de 20 millions. Les 6 millions sont uniquement utilisés pour la partie énergie.

Il communique la nouvelle composition du bureau du Conseil communal, dès le 1^{er} juillet 2017, soit président, M. Roland Spring; vice-président, M. Frédéric Matthey; secrétaire, M. Jean-Claude Egger; secrétaire-adjoint, M. Pierre de Marcellis et membre, M. Roland Perret-Gentil.

M. Roland Perret-Gentil rappelle la matinée forestière qui aura lieu le 9 septembre prochain.

La présidente clôt la séance à 21 h 15

La présidente :

Le secrétaire:

Gilliane Bürli

Michael Jacot

Le CAP

Présentation pour le conseil général du 22 juin 2017

Point 10 – Avenir du CAP – Rapport oral

Au nom du bureau et de son comité de gestion, Thierry Linder

Nous aimerions vous parler de quoi ?

- Situation initiale
- Retour sur les points importants issus du questionnaire soumis aux élèves du C2T
- Clarification de la Vision et des Actions du CAP
- Où en sommes-nous aujourd'hui ?
- Comment pourrait être le CAP demain ?
- Questions/réponses

Qu'avons-nous fait ces derniers mois ?

- Juin 2016 – dénonciation de la convention par les 4 communes
- Août 2016 – premier comité de gestion avec les nouveaux élus (uniquement Landeron)
- Septembre 2016 – constitution d'un groupe de travail pour l'avenir du CAP
- Novembre 2016 – AG constitutive – part 1
- Janvier 2017 – AG constitutive – part 2 (le comité de gestion est enfin renouvelé)
- Mars – Avril 2017 – Présentation de nos travaux aux CC
- Juin 2017 – proposition d'évolution du CAP aux CC

Questionnaire - Généralités

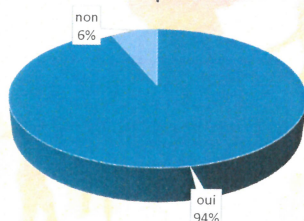
Objectif – Réponses – Réflexion

- Le groupe de réflexion a rédigé un questionnaire à l'attention des élèves de C2T afin de connaître leurs attentes et de préciser les raisons de leur participation - ou non - aux activités du CAP.
- 326 questionnaires ont été distribués, 205 ont été retournés, soit un taux de 62,8 %.
- Nous jugeons que ce résultat autorise des pistes de réflexion fiables.

Questionnaire - Analyse

Notoriété de CAP, toutes années scolaires confondues (9FR – 10FR – 11FR)

As-tu entendu parler du CAP ?

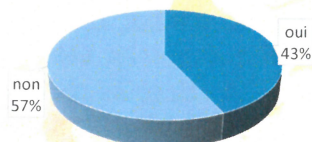


- Constat : le CAP est connu de la majorité des élèves du C2T
- Constat : le CAP est plus connu auprès des 9^{ème} que des 11^{ème}

Questionnaire - Analyse

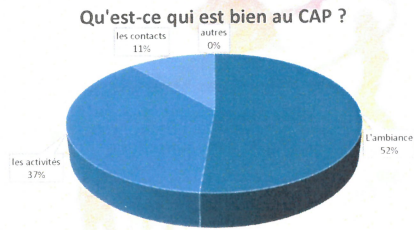
Fréquentation du CAP, toutes années scolaires confondues

Est-ce que tu y es déjà allé/e ?

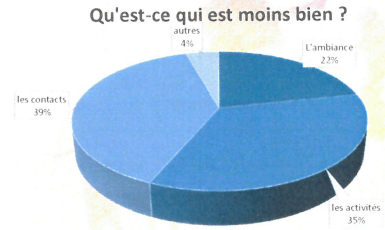


- Constat : 43 % des élèves ont fréquenté au moins une fois le CAP

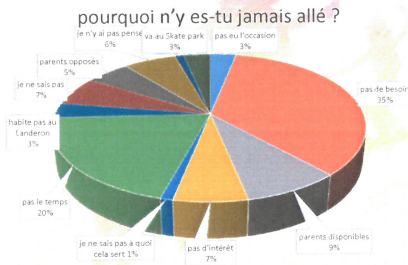
Questionnaire – Analyse Ressenti positif



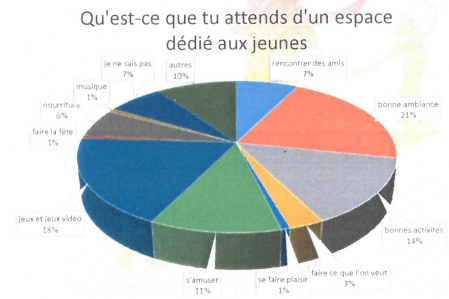
Questionnaire – Analyse Ressenti négatif



Questionnaire – Analyse Attrait



Questionnaire – Analyse Attentes



Vision






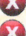


Le CAP est une structure intercommunale qui, par des interventions ciblées, vise à s'adapter aux besoins socio-éducatifs et socio-culturels de tous les adolescents.

ORIENTATION DE L'ACTION

- **Rayonner**
 - Aller à la rencontre des adolescents dans les communes
 - S'impliquer dans la vie des écoles
 - Tisser des liens avec les sociétés locales
 - Mettre à contribution des bénévoles
- **Agir**
 - Organiser des activités en adéquation avec les attentes des adolescents
 - Proposer des animations et des activités régulières
 - Accueillir les adolescents
- **Communiquer**
 - Informer régulièrement les parents, la population et les autorités des communes
 - Créer des espaces de dialogues

Planning initial présenté en janvier

Agenda politique

12.01.2017	<ul style="list-style-type: none"> Présentation des résultats du groupe de réflexion et des documents annexes à l'AG extraordinaire Validation du rapport et des documents annexes par l'AG 	 
28.02.2017	<ul style="list-style-type: none"> Présentation du projet du CAP aux exécutifs des communes Adaptations éventuelles 	 
30.06.2017	<ul style="list-style-type: none"> Présentation du projet aux législatifs des communes Adaptation du projet de convention 	 
30.09.2017	<ul style="list-style-type: none"> Ratification de la convention par les législatifs des communes Mise en œuvre des mesures 	 

Planning

Agenda « CAP »

Dès janvier 2017

- Redéfinition et mise en oeuvre:
 - des projets d'action collaboratifs
 - « midi au CAP »
 - GPS : « 20^e anniversaire »
 - des axes d'intervention du CAP
 - Interventions externalisées des animatrices
 - Programme d'animation au Centre.

Agenda

Avril - Mai

• A fin mai 2017 16 activités ont été réalisées contre 5 recensées en 2016

PROGRAMME D'ACTIVITE
AVRIL - MAI 2017

Mardi	12.01.2017	Tribune FFA 2017	Présentation de la tribune avec FFA IT.
Mardi	14.01.2017	Le CAP / La Landeron	Activité offerte
Mardi	15.01.2017	Le CAP / La Landeron	Activité offerte
Mardi	16.01.2017	Le CAP / La Landeron	Activité offerte
Mardi	17.01.2017	Le CAP / La Landeron	Activité offerte
Mardi	18.01.2017	Le CAP / La Landeron	Activité offerte
Mardi	19.01.2017	Le CAP / La Landeron	Activité offerte
Mardi	20.01.2017	Le CAP / La Landeron	Activité offerte
Mardi	21.01.2017	Le CAP / La Landeron	Activité offerte
Mardi	22.01.2017	Le CAP / La Landeron	Activité offerte
Mardi	23.01.2017	Le CAP / La Landeron	Activité offerte
Mardi	24.01.2017	Le CAP / La Landeron	Activité offerte
Mardi	25.01.2017	Le CAP / La Landeron	Activité offerte
Mardi	26.01.2017	Le CAP / La Landeron	Activité offerte
Mardi	27.01.2017	Le CAP / La Landeron	Activité offerte
Mardi	28.01.2017	Le CAP / La Landeron	Activité offerte
Mardi	29.01.2017	Le CAP / La Landeron	Activité offerte
Mardi	30.01.2017	Le CAP / La Landeron	Activité offerte
Mardi	31.01.2017	Le CAP / La Landeron	Activité offerte

Agenda

Juin - Juillet

- Le CAP se déplace
 - À Lignières
 - À Cressier
 - À la piscine
 - ...

PROGRAMME D'ACTIVITE
JUIN - JUILLET 2017

Mardi	12.01.2017	Tribune FFA 2017	Présentation de la tribune avec FFA IT.
Mardi	14.01.2017	Le CAP / La Landeron	Activité offerte
Mardi	15.01.2017	Le CAP / La Landeron	Activité offerte
Mardi	16.01.2017	Le CAP / La Landeron	Activité offerte
Mardi	17.01.2017	Le CAP / La Landeron	Activité offerte
Mardi	18.01.2017	Le CAP / La Landeron	Activité offerte
Mardi	19.01.2017	Le CAP / La Landeron	Activité offerte
Mardi	20.01.2017	Le CAP / La Landeron	Activité offerte
Mardi	21.01.2017	Le CAP / La Landeron	Activité offerte
Mardi	22.01.2017	Le CAP / La Landeron	Activité offerte
Mardi	23.01.2017	Le CAP / La Landeron	Activité offerte
Mardi	24.01.2017	Le CAP / La Landeron	Activité offerte
Mardi	25.01.2017	Le CAP / La Landeron	Activité offerte
Mardi	26.01.2017	Le CAP / La Landeron	Activité offerte
Mardi	27.01.2017	Le CAP / La Landeron	Activité offerte
Mardi	28.01.2017	Le CAP / La Landeron	Activité offerte
Mardi	29.01.2017	Le CAP / La Landeron	Activité offerte
Mardi	30.01.2017	Le CAP / La Landeron	Activité offerte
Mardi	31.01.2017	Le CAP / La Landeron	Activité offerte

Le CAP certes, mais que font les autres ?

- 8 centres d'animation socioculturelle dans le canton de Neuchâtel
- ✓ Le CAP – Cornaux, Cressier, Le Landeron, Lignières
- ✓ Le Kallo – Bevaix, Cortailord, St-Aubin-Sauges, Gorgier
- ✓ Le CLAAP – Le Locle
- ✓ Le CDL – Neuchâtel
- ✓ Centre Jeunesse – Val-de-Ruz (Cernier)
- ✓ Le Troglo - La Tène
- ✓ Barak – Val-de-Travers (Feurier)
- ✓ Jeunesse de la Côte – Corcelles-Cormondrèche, Peseux

Le CAP certe, mais que font les autres ?

- En comparaison:
 - 60 centres sur Genève (Canton)
 - 16 centres sur Lausanne (ville)
 - Soit 1 pour 7'800 habitants sur Genève
 - Soit 1 pour 8'400 habitants pour Lausanne
 - Pour Neuchâtel, nous avons 1 Centre pour 19600 habitants.

Comment ?

- Définitions d'indicateurs et d'objectifs de résultats afin de convaincre les communes à poursuivre ce projet
 - Atteindre une fréquentation de 15 jeunes en moyenne (accueil libre)
 - Gérer une structure compétitive entre 15.- et 20.- /habitant
 - Avoir des contrats de travail de droits privés
 - 2 présences / mois dans chaque commune
 - Au minimum 24 activités par année au sein des communes concernées
 - Impliquer les citoyens dans la gouvernance de l'association au travers de nouveaux statuts
 - Nouer une relation étroite avec le C2T
 - Adapter la convention intercommunale pour le CAP

Autant la voie à suivre, la vitesse à adopter n'étaient pas claires en 2016, autant nous savons maintenant où aller et comment y parvenir. Il ne nous reste plus qu'à tenir notre CAP en 2017, pour démontrer la valeur que cette association apporte aux jeunes de nos communes auprès de nos autorités. C'est avec un équipage renouvelé, motivé et passionné que je me réjouis de ce voyage.

Thierry Linder
Président du comité de gestion

**3. Demande de crédit d'engagement de CHF 40'000 pour une réfection "légère" du parking sud du Bourg (La Portette)
Arrêté 1355**

1. INTRODUCTION

Situé au sud du Bourg, le parking actuel est non seulement fréquenté lors des manifestations locales et autres cérémonies qui se déroulent dans la Vieille Ville et à la Chapelle des Dix-Mille-Martyrs, mais également par les visiteurs du Bourg, les clients des restaurants, ainsi que par les randonneurs et autres cyclistes qui souhaitent découvrir la région.

Malheureusement, ce parking, actuellement revêtu de grave, est continuellement détrempé. Des ornières et des "flaques d'eau" se forment, ce qui rend ce lieu de stationnement peu convivial et peu pratique. Afin de réduire au mieux ces inconvénients, chaque année la surface est rechargée et les ornières sont bouchées.

Dès lors, il convient d'engager des travaux de réaménagement, afin de rendre ce parking décent et utilisable de manière convenable.

Lors de sa séance du 02 juin 2016, le Conseil Général votait la non-entrée en matière pour la demande de crédit de CHF 290'000, qui lui était présentée pour la réfection de ce parking, les travaux étant jugés trop onéreux à l'époque. Cependant, l'état de cette surface ne cessant de se détériorer, il convenait d'agir urgemment.

Le 23 février dernier, le législatif votait, une nouvelle fois, la non-entrée en matière à la demande de crédit de CHF 275'000 pour la réfection de ce parking.

Après avoir pris la température auprès des groupes politiques, le Conseil communal vous propose un nouveau projet "light", qui devrait permettre d'améliorer l'entrée du parking. Un enrobé bitumineux sera posé dans le secteur de cette entrée. Les pentes de l'accès seront dès lors dirigées vers le nord (champs). De fait, en cas de pluie, cet accès demeurera propre. Dans le secteur destiné au stationnement, les ornières seront rebouchées.

2. MESURES RETENUES

Revêtement:

- ❖ Des essais de portance ont été réalisés par un laboratoire spécialisé. La portance est relativement bonne mais la profondeur hors-gel est insuffisante;
- ❖ Le coffre existant ne sera pas touché;
- ❖ Dans la zone de parcage, les pentes resteront identiques et le revêtement actuel ne sera pas changé (matériaux pierreux gras);
- ❖ Un enrobé bitumineux bicouche sera posé dans le secteur de l'entrée (env. 80 m²), rendant ainsi la surface de cette zone propre et durable.

Eaux claires, eaux de surfaces:

- ❖ La partie revêtu d'enrobé aura une pente vers le nord, afin de permettre l'évacuation des eaux de cette zone, vers les champs;
- ❖ Dans le reste du parking, la situation actuelle demeurera inchangée.

Eclairage public

L'éclairage actuel sera maintenu, sans aucune modification.

Aménagement

- ❖ Le portique actuel sera maintenu, garantissant ainsi un accès uniquement pour les voitures de tourisme, sans caravane, et non pas aux véhicules lourds;
- ❖ La barrière actuelle et les arbres seront conservés.

Marquage, signalisation et parcage:

- ❖ Les places de parc ne seront pas marquées;
- ❖ Le stationnement dans ce secteur est actuellement totalement gratuit et il le restera;
- ❖ Le parcage sera limité à 4 heures (disque), ce qui évitera les stationnements de longue durée;
- ❖ La vignette de stationnement pour le Bourg sera également valable pour ce parking.

3. ASPECT FINANCIER

Les diverses mesures énumérées ci-dessus, représentent les coûts suivants:

Génie civil	CHF	24'000.00
Signalisation et marquage	CHF	500.00
Essais laboratoires avant pose de l'enrobé à l'entrée	CHF	2'000.00
Honoraires, géomètre, assurances	CHF	6'000.00
Divers	CHF	1'625.00
TVA	CHF	<u>2'730.00</u>
Total	CHF	36'855.00

Arrondi pour la demande de crédit **CHF 40'000.00**

Ces montants comprennent les honoraires d'ingénieurs, les frais de géomètre, les assurances, des divers et imprévus, ainsi que la TVA lorsque celle-ci ne peut pas être récupérée.

4. CONCLUSION

En résumé:

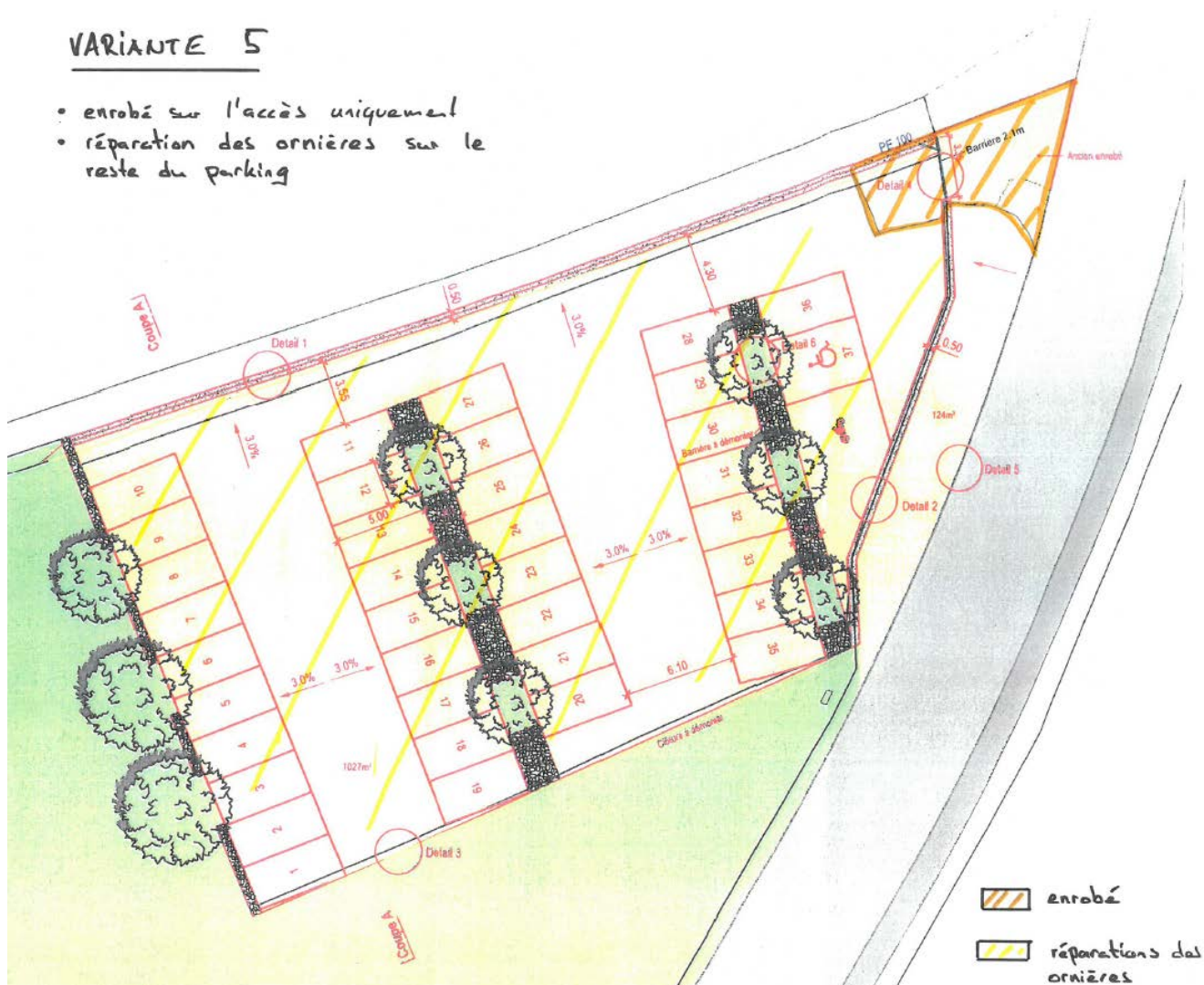
- ✓ La grandeur actuelle du parking demeurera inchangée.
- ✓ L'entrée sera revêtue d'un enrobé bitumineux posé en 2 couches.
- ✓ Le pavé situé en bordure de chaussée sera reposé, ce qui limitera aussi les arrivées d'eaux de ruissellements.
- ✓ Dans le secteur revêtu, l'eau superficielle sera dirigée vers les champs.
- ✓ Un montant destiné à l'entretien régulier de ce parking sera porté au budget annuel.

Afin d'assainir l'accès à ce parking, nous vous remercions d'accepter l'arrêté 1355.

CONSEIL COMMUNAL

LocalisationEtat actuelProjet - SituationVARIANTE 5

- enrobé sur l'accès uniquement
- réparation des ornières sur le reste du parking



No 1355 Arrêté relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement de CHF 40'000 pour une réfection "légère" du parking sud du Bourg (La Portette)

Le Conseil général du Landeron,
Vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964,
Vu le rapport du Conseil communal, du 10 juillet 2017,
Sur la proposition du Conseil communal,

A r r ê t e :

- Article 1^{er} Un crédit de CHF 40'000 est accordé au Conseil communal pour une réfection "légère" du parking sud du Bourg (La Portette).
- Article 2 La dépense sera portée au compte des investissements et amortie au taux de 10% l'an à charge du chapitre 61550 "*Places de stationnement*".
- Article 3 Le Conseil communal est autorisé à conclure en temps opportun et aux meilleures conditions l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.
- Article 4 Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Le Landeron, le 14 septembre 2017.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La présidente:

Le secrétaire:

4. Demande de crédit d'engagement de CHF 36'000 pour l'acquisition et le remplacement de décorations de Noël Arrêté 1356

1. Introduction

Les décorations de Noël sont traditionnellement installées chaque année sur les mâts de l'éclairage public de la localité, notamment le long de la route cantonale et à la rue du Centre.

De plus, un sapin de Noël est généralement installé dans le Bourg, un second au carrefour du Faubourg (*dit de "l'ancienne gendarmerie"*) et il est prévu d'en installer un troisième à proximité du nouveau bâtiment administratif.

Les décorations lumineuses actuelles sont vieilles et usagées. La plupart d'entre elles sont munies d'ampoules à incandescence. Le dernier lot de décorations, acheté en 2004, a été réparé à de nombreuses reprises.

Les guirlandes lumineuses, qui décorent les sapins, sont usées et anciennes. Elles sont difficilement réparables et énergivores.

La consommation électrique des décorations est "comptabilisée" sur les pertes de réseau, mais on estime que les décorations "anciennes" consomment environ 760kWh par décoration et par année.

2. Projet

Le projet prévoit l'achat de décorations de Noël pour les candélabres (LED, 230 V, 40W), l'achat de guirlandes lumineuses pour les sapins, ainsi que l'achat et l'installation de prises permanentes sur les mâts de l'éclairage public.

Les décorations pour les candélabres seront réparties le long de la RC5 (15 pièces) et à la rue du Centre (4 pièces). Chaque mât EP concerné sera équipé d'une prise type EK 361, avec contre-fiche IP67. L'installation de ce type de prise sur les candélabres évitera des câblages anarchiques et peu sécurisés, depuis les boîtiers des mâts vers les décorations lumineuses.

De fait, les décorations seront directement branchées via la prise installée sur le mât (*~ 3 mètres du sol*), sans rallonge ni autre câble. Dans le cas présent, il s'agira bien d'une amélioration de la sécurité et un gain de temps pour la réalisation des branchements.

La consommation estimée des nouvelles décorations sera de 32 kWh environ par décoration et par année. L'économie d'énergie consommée serait ainsi d'environ 15'900 kWh pour la totalité des décorations de Noël et par année, soit un montant de l'ordre de CHF 3'000.-.

Les guirlandes destinées aux sapins de Noël seront munies de LED (230 V, 9.2 W, 74 à 100 leds/guirlandes). Ainsi, les décorations de Noël seront harmonieuses et toutes de tailles semblables. Les ampoules seront toutes des LED.

3. Aspect financier

Les diverses mesures énumérées ci-dessus, représentent les coûts suivants:

❖ Achat de décorations pour les candélabres:	CHF 18'000.00
❖ Achat de guirlandes pour les sapins:	CHF 8'300.00
❖ Achat et installation de prises pour les mâts EP:	CHF 9'500.00
❖ Total, arrondi pour la demande de crédit	CHF 36'000.00

4. Conclusion

Afin de renouveler les décorations lumineuses de Noël et de les moderniser, de manière à ce qu'elles consomment moins et soient plus conviviales. Afin également que ces installations soient réalisées dans le respect des règles de sécurité, nous vous remercions d'accepter l'arrêté 1356.

CONSEIL COMMUNAL

No 1356 Arrêté relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement de CHF 36'000 pour l'acquisition et le remplacement de décorations de Noël

Le Conseil général du Landeron,
Vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964,
Vu le rapport du Conseil communal, du 07 juillet 2017,
Sur la proposition du Conseil communal,

Arrête :

- Article 1^{er} Un crédit de CHF 36'000 est accordé au Conseil communal pour l'acquisition et le remplacement de décorations de Noël.
- Article 2 La dépense sera portée au compte des investissements et amortie au taux de 10% l'an à charge du chapitre 61500 "*Routes communales*".
- Article 3 Le Conseil communal est autorisé à conclure en temps opportun et aux meilleures conditions l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.
- Article 4 Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Le Landeron, le 14 septembre 2017.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La présidente:

Le secrétaire:

**5. Crédit d'engagement de CHF 130'000 pour divers travaux de réfection au Centre scolaire et sportif des Deux Thielles
Arrêté 1357****1. INTRODUCTION:**

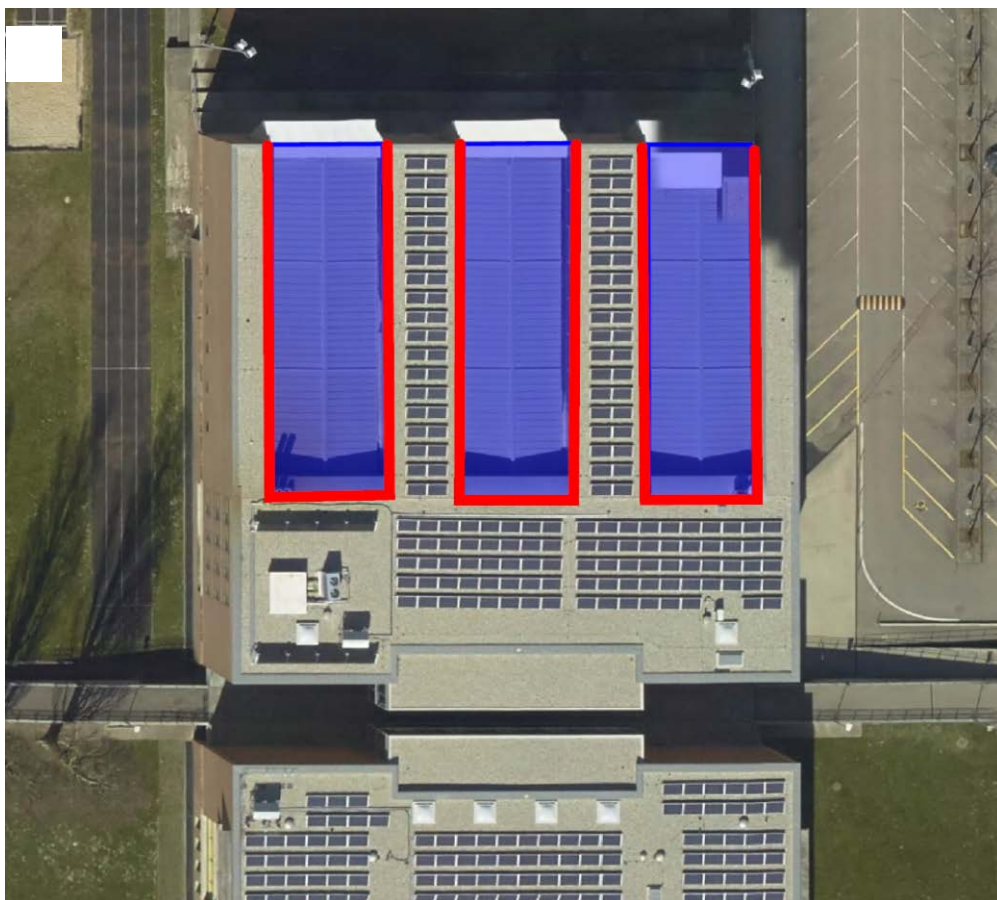
Le Centre scolaire et sportif Deux Thielles a été inauguré en août 1991. Certaines installations datent de la construction et nécessitent d'être rénovées.

Diverses réfections, considérées comme de l'entretien courant, s'avèrent nécessaires. En outre, il y a lieu de mettre à jour certains composants du système de protection incendie du bâtiment.

2. TRAVAUX**2.1 Réfection de l'étanchéité des chéneaux encaissés de la toiture nord**

Dans le courant de l'hiver 2016-2017, une infiltration d'eau est survenue dans une salle de sports. Après avoir effectué la recherche de fuite qui s'imposait, il s'est avéré que celle-ci provenait des chéneaux encaissés se situant sur le pourtour de l'une des trois toitures en placage tôles.

Afin d'anticiper tout problème d'infiltration d'eau sur ces éléments, nous avons sollicité un devis pour la réfection des trois chéneaux encaissés, comme indiqué en rouge sur le plan ci-dessous. En fait, il faudra démonter la ferblanterie, assainir l'étanchéité et reposer les éléments de ferblanterie.



2.2 Réfection de différents éléments de protection incendie

L'installation de protection incendie date de la construction du bâtiment et certains éclairages de secours doivent être remplacés.

Dans le cadre de la mise en conformité des installations électriques du bâtiment, travaux qui seront réalisés du 02 au 13 octobre 2017, nous profiterons d'inventorier les éclairages de secours défectueux (~ 30 éléments), afin de les remplacer.

La centrale automatique des messages de secours ne fonctionne pas lors du déclenchement des alarmes. Il est primordial de la faire contrôler et réviser par une entreprise spécialisée. Les haut-parleurs seront également contrôlés et, cas échéant, remplacés.

Nous avons également constaté que plusieurs portes "coupe-feu" ne se refermaient plus correctement. Il est donc nécessaire d'effectuer un contrôle global et, cas échéant, de remplacer certaines huisseries et/ou leur système de fermeture automatique.

Une demande de subvention sera déposée auprès de l'ECAP. Le pourcentage de subventionnement lors d'amélioration de la protection incendie d'un bâtiment peut se monter jusqu'à 25% du montant global.

2.3 Réfection de deux salles de douche, y compris les appareils sanitaires

Le carrelage au sol, ainsi que le carrelage mosaïque sur les murs de deux salles de douches se décollent. Afin de remédier définitivement à ce problème, en lieu et place d'interventions ponctuelles, il est nécessaire d'effectuer le remplacement complet du carrelage et de remplacer les appareils, ainsi que les accessoires sanitaires.

2.4 Remplacement de plusieurs stores

En ce début d'année 2017, nous avons constaté que plusieurs stores étaient défectueux, notamment des lames alu pliées ou manquantes. Afin de réaliser une économie financière substantielle, nous privilégions une intervention globale sur tout le bâtiment.

3. COÛTS ET DISPOSITIF FINANCIER

	Coût total	A charge de l'EORÉN	A charge de la Commune
Réfection de l'étanchéité des chéneaux encaissés de la toiture nord (73% - 27%)	CHF 25'000.00	CHF 18'250.00	CHF 6'750.00
Réfection de différents éléments de protection incendie (73% - 27%)	CHF 50'000.00	CHF 36'500.00	CHF 13'500.00
Réfection de deux salles de douche y compris le remplacement des appareils sanitaires (50% - 50%)	CHF 25'000.00	CHF 12'500.00	CHF 12'500.00
Remplacement de plusieurs stores (100% école)	CHF 30'000.00	CHF 30'000.00	CHF 0.00
TOTAL	CHF 130'000.00	CHF 97'250.00	CHF 32'750.00

4. PLANIFICATION DES TRAVAUX

Le calendrier suivant est envisagé pour la réalisation des différents travaux:

- | | |
|---|--|
| ❖ Réfection étanchéité chéneaux toiture nord | Printemps 2018 |
| ❖ Réfection différents éléments protection incendie | Dès la fin des échéances référendaires |
| ❖ Réfection salles douche & remplacement appareils | <u>Salle de douche hommes</u>
26 février - 02 mars 2018 (<i>vacances scolaires</i>)
<u>Salle de douche femmes</u>
30 mars - 13 avril 2018 (<i>vacances scolaires</i>) |
| ❖ Remplacement de plusieurs stores | 26 février - 02 mars 2018 (<i>vacances scolaires</i>) |

5. CONCLUSION

Cette demande de crédit devra également être acceptée par le Conseil intercommunal de l'EORéN. Si le législatif landeronnais accepte ce crédit, la demande sera présentée aux autorités scolaires d'ici la fin de l'année 2017.

Afin de maintenir le bâtiment dans un état d'entretien normal et de garantir la sécurité des utilisateurs du bâtiment, nous vous remercions d'accepter l'arrêté 1357.

Conseil communal

No 1357 Arrêté relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement de CHF 130'000 pour divers travaux de réfection au Centre scolaire et sportif des Deux Thielles

Le Conseil général du Landeron,
Vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964,
Vu le rapport du Conseil communal, du 19 juillet 2017,
Sur la proposition du Conseil communal,

A r r ê t e :

- Article 1^{er} Un crédit d'engagement de CHF 130'000 est accordé au Conseil communal pour divers travaux de réfection au Centre scolaire et sportif des Deux Thielles.
- Article 2 La subvention de l'ECAP viendra en déduction du présent crédit.
- Article 3 La dépense sera reportée au bilan de la comptabilité du Centre des Deux Thielles et amortie à raison de 10% l'an. La charge annuelle de cet investissement (intérêts de la dette et amortissement) sera reportée sur les coûts de location annuels de l'EORÉN et de la Commune du Landeron, selon le dispositif financier établi dès le début de l'exploitation du C2T.
- Article 4 Le Conseil communal est autorisé à conclure en temps opportun et aux meilleures conditions l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.
- Article 5 Le présent arrêté ne sera exécutoire que si cette demande de crédit est également acceptée par le Conseil intercommunal de l'EORÉN.
- Article 6 Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Le Landeron, le 14 septembre 2017.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
La présidente: Le secrétaire:

**6. Crédit d'engagement de CHF 80'000 pour l'assainissement des installations d'éclairage public de l'Allée du 700^e
Arrêté 1358**

1. Introduction

L'Allée du 700^e relie la Rue St-Maurice à la Route de Berne, en passant à proximité immédiate des cours du collège primaire et du C2T. L'éclairage de l'Allée a été installé en 1991, lors de la construction du C2T.

Cette installation se compose actuellement de 10 mâts EP à l'Est du C2T et de 8 éléments dans le secteur Ouest. Ces luminaires sont régulièrement défectueux et doivent être réparés par les électriciens. Les "néons", intégrés aux mâts, ne sont quant à eux pas sécurisés et sont, pour la plupart, hors service.

Cette Allée est très fréquentée et il est dès lors primordial que son éclairage soit fiable, efficace et qu'il réponde à toutes les normes de sécurité.

2. Projet

Le projet prévoit le remplacement des mâts et des luminaires existants, par des luminaires LED, moins énergivores et plus efficaces. De plus, vu l'efficacité des nouvelles installations EP projetées, il est prévu la repose d'un luminaire sur deux.

Ainsi, il est prévu de poser 9 nouveaux candélabres d'une hauteur de 4 mètres chacun (*⇒5 à l'Est du C2T et 4 à l'Ouest*), de tirer un nouveau câble d'alimentation et de reconnecter ces luminaires sur l'éclairage public communal.

Pour les travaux de génie civil: les bases actuelles des luminaires devront être dégagées (*⇒elles sont entièrement bétonnées*), pour démanteler les mâts. De nouveaux socles seront réalisés pour accueillir les nouveaux luminaires et deux chambres de tirages devront être ouvertes, afin de permettre le tirage du nouveau câble d'alimentation.

3. Aspect financier

Les diverses mesures énumérées ci-dessus, représentent les coûts suivants:

❖ Nouveaux luminaires et travaux électriques	CHF	34'000.00
❖ Travaux de génie civil	CHF	<u>45'000.00</u>
❖ Total	CHF	79'000.00
Arrondi pour la demande de crédit à	CHF	80'000.00

4. Conclusion

Afin de remplacer les luminaires de l'Allée du 700^e et ainsi de garantir un bon éclairage public, nous vous remercions d'accepter l'arrêté 1358.

CONSEIL COMMUNAL

No 1358 Arrêté relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement de CHF 80'000 pour l'assainissement des installations d'éclairage public de l'Allée du 700^e

Le Conseil général du Landeron,
Vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964,
Vu le rapport du Conseil communal, du 20 juillet 2017,
Sur la proposition du Conseil communal,

A r r ê t e :

- Article 1^{er} Un crédit de CHF 80'000 est accordé au Conseil communal pour l'assainissement des installations d'éclairage public de l'Allée du 700^e.
- Article 2 La dépense sera portée au compte des investissements et amortie au taux de 5,0% l'an à charge du chapitre 61500 "*Routes communales*".
- Article 3 Le Conseil communal est autorisé à conclure en temps opportun et aux meilleures conditions l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.
- Article 4 Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Le Landeron, le 14 septembre 2017.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La présidente:

Le secrétaire:



COMMUNE DU LANDERON

Commission Financière et de Gestion

Le Landeron, le 21 août 2017

Rapport de la commission financière et de gestion relatif aux objets du Conseil général du jeudi 14 septembre 2017

La CFG s'est réunie le lundi 21 août 2017 afin de délibérer sur les points à l'ordre du jour du Conseil général du jeudi 14 septembre 2017. La CFG se prononce exclusivement sur les points 3 à 6 de l'ordre du jour.

3. Crédit d'engagement de CHF 40'000 pour une réfection "légère" du parking sud du bourg
Arrêté 1355

La CFG approuve ce projet à l'unanimité, tout en sachant que les frais d'entretien annuel seront maintenus comme actuellement.

4. Crédit d'engagement de CHF 36'000 pour l'acquisition et le remplacement de décorations de Noël
Arrêté 1356

Au vu des explications du Conseil Communal, la CFG approuve ce crédit à l'unanimité et fait confiance aux travaux publics pour un choix harmonieux des décorations.

5. Crédit d'engagement de CHF 130'000 pour divers travaux de réfection au Centre scolaire et sportif des Deux Thielles
Arrêté 1357

Afin de maintenir le bâtiment dans un état d'entretien normal, la CFG accepte à l'unanimité cette demande de crédit.

**6. Crédit d'engagement de CHF 80'000 pour l'assainissement des installations d'éclairage public de l'Allée du 700^e
Arrêté 1358**

Suite aux explications du CC et pour des questions sécuritaires, la CFG approuve à l'unanimité cette demande de crédit.

Information complémentaire :

En raison de la surcharge de travail due à l'introduction de MCH2, le tableau de bord du suivi des comptes et investissements est agendé pour le prochain conseil général.

Commission Financière et de Gestion

Présents, le 21.08.2017 : Steve Battistella (secrétaire) ; Gilles Boillat ; Maura Bottinelli ; Gilliane Bürli ; Michael Jacot ; Nadine Schouller ; Bernhard Wenger (président)



Commune du Landeron
Commission des Services Industriels et des Travaux Publics

Rapport relatif aux objets suivants :

- Arrêtés 1355, 1356, 1357 et 1358

La commission SI-TP s'est réunie le 16.08.2017. Le présent rapport donne le préavis de la commission SITP.

Crédit d'engagement de CHF 40'000 pour réfection «légère du parking sud du Bourg (La Portette) - Arrêté 1355

La commission SITP acceptera l'arrêté 1355 avec résistance, pour rappel il s'agit de la troisième fois que l'on nous présente l'assainissement du parking du bourg, et à chaque fois avec une variante différente, mais sachez que cette solution à moindre frais ne convainc pas la commission SITP.

La SITP met en garde le législatif, que régulièrement, la commune aura des frais d'entretien au vu de la surface et du peu de pente pour l'évacuation des eaux de pluie, et ces frais ne sont pas chiffrés. Attention de prévoir une réserve au budget.

Crédit d'engagement de CHF 36'000 pour l'acquisition et le remplacement de décorations de Noël - Arrêté 1356

La commission SITP acceptera l'arrêté 1356. La commune a répondu à toutes nos questions. Que ce soit pour la Consommation d'énergie, branchement et la solidité desdites décorations de Noël.

Crédit d'engagement de CHF 130'000 pour divers travaux de réfection au centre scolaire et sportif des Deux Thielles - Arrêté 1357

La commission SITP acceptera l'arrêté 1357.

Crédit d'engagement de CHF 80'000 pour l'assainissement des installations de l'éclairage public de l'Allée du 700eme - Arrêté 1358

La commission SITP acceptera l'arrêté 1358. La commune a répondu à toutes nos questions. Que ce soit pour la consommation d'énergie, le branchement. Le projet correspond à la continuité de l'éclairage public mis en conformité ces dernières années dans notre commune.

La SITP se permet une petite remarque, ne serait-il pas judicieux de tester des candélabres à gestion solaire ? Même si en hiver, nous n'avons que très peu de soleil, c'est ce qui s'appelle de la gestion durable.

Le Landeron, le 24.01.2017, la Commission SI-TP

Présents	Excusés	Absents
F. Matthey, P. De Marcellis, JF. Toedtli, O. Gremaud, R. Hinkel, R. Hasler, S. Brechbühl.	M.Fauro	